Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LEGALITE
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Affaire suivie par Marie-José Longeras-Barry
Tél. : 05-55-44-19-48
Fax : 05-55-44-19-19

Mél : marie-jose.longeras-barry@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 29 octobre 2018

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation unique pour le projet « Unité de méthanisation Centrale Biogaz de la Ribière » située sur la commune de Limoges présentée par la Société Centrale Biogaz de la Ribière et la demande de valorisation agricole des digestats issus du processus de méthanisation dans 14 communes de la Haute-Vienne et 31 communes de l'Indre, qui s'est tenue du 19 septembre au 24 octobre 2018, est désormais achevée.

En raison du nombre important d'observations parvenues, tant en mairies que par voie électronique, vous avez sollicité, par courrier du 18 octobre dernier, et conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que je suis favorable à la remise des documents le 18 décembre 2018 au plus tard, comme demandé ; ce délai devant permettre aux membres de la commission d'enquête d'analyser l'ensemble des observations fournies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Jérôme DECOURS

Monsieur René TIBOGUE
Président commission d'enquête

Copie à : M. le Préfet de l'Indre
UD 87 DREAL NA